



# ZONE SUD - EST AVIRON TÊTE DE RIVIÈRE INTERRÉGIONALE DE ROMANS Juniors - Seniors - Handis

*DIMANCHE 4 MARS 2012*

## 1. ORGANISATION

Organisée sous la tutelle de la Zone Sud-est, conjointement avec le club de l'Aviron Romanais Péageois, le Comité de Drôme Ardèche et les Conseillers Techniques et Sportifs de la Fédération Française des Sociétés d'Aviron.

### Responsable de la zone Sud Est :

Vincent BUSSER, Veneuze, 71240 Etrigny  
Adresse email : [vincent.busser@aliceadsl.fr](mailto:vincent.busser@aliceadsl.fr)  
Tél. : 06 16 95 74 10

### Correspondant local :

Danièle FIORI  
Daniel BESSET  
Tel : 04 75 70 34 48  
Adresse email : [avironrp@free.fr](mailto:avironrp@free.fr)

### Coordonnateur Technique :

Julien HOUSSET - Conseiller Technique Sportif  
Adresse email : [julien.housset@avironfrance.fr](mailto:julien.housset@avironfrance.fr)  
Tél. : 06 18 63 58 97

## 2. DESCRIPTIF

Parcours chronométré de 3000m et 6000m pour les handis-aviron et de 6000m pour les juniors et seniors en skiff ou en deux sans barreur.  
Cette épreuve s'inscrit dans le programme du chemin de sélection de la Direction Technique Nationale et de certaines ligues.

## 3. LIEU

Base Fenestrier, rue Paul Joud - 26100 - ROMANS SUR ISERE  
Tel : 04 75 70 34 48 Fax : 04 75 70 95 53

## 4. ENGAGEMENT

Ils doivent être réalisés sur le site Internet de la FFSA : [www.avironfrance.asso.fr](http://www.avironfrance.asso.fr)

Ouverture des inscriptions : Lundi 13 février 2012 à 8h00

Clôture des inscriptions : Vendredi 24 février 2012 à 14h00

Consultation des inscriptions : Vendredi 24 février 2012 à 16h00

Le coût de l'engagement est de 3,50 € par siège.

Afin de valider votre inscription, les chèques (libellés à l'ordre de « Aviron Romanais Péageois ») devront être remis lors de la réunion des délégués.

## 5. DISCIPLINES

**JUNIOR - distance de course : 6000 m**

- |   |      |                                      |
|---|------|--------------------------------------|
| 1 | FJ2- | deux rameuses en pointe sans barreur |
| 2 | HJ2- | deux rameurs en pointe sans barreur  |
| 3 | FJ1X | une rameuse en couple                |
| 4 | HJ1X | un rameur en couple                  |

**SENIOR - distance de course : 6000 m**

- |    |        |   |
|----|--------|---|
| 5  | FS2-   | deux rameuses en pointe sans barreur            |
| 6  | HSPL2- | deux rameurs en pointe sans barreur poids léger |
| 7  | HS2-   | deux rameurs en pointe sans barreur             |
| 8  | FSPL1X | une rameuse en couple poids léger               |
| 9  | HSPL1X | un rameur en couple poids léger                 |
| 10 | FS1X   | une rameuse en couple                           |
| 11 | HS1X   | un rameur en couple                             |

**SENIOR - handi-aviron - distance de course : 3000 m**

- |    |       |   |
|----|-------|---|
| 12 | FAS1X | une rameuse en couple bras-épaule (flotteurs obligatoires)  |
| 13 | HAS1X | un rameur en couple bras-épaule (flotteurs obligatoires)    |
| 14 | FTA1X | une rameuse en couple tronc et bras (flotteurs facultatifs) |
| 15 | HTA1X | un rameur en couple tronc et bras (flotteurs facultatifs)   |

**SENIOR - handi-aviron - distance de course : 6000 m**

- |    |        |  |
|----|--------|--|
| 16 | FLTA2- | deux rameuses en pointe sans barreur<br>1 rameur handi et 1 guide (rameuse ou rameur valide) |
| 17 | HLTA2- | deux rameurs en pointe sans barreur<br>1 rameur handi et 1 guide (rameur valide)             |

Les équipages des FLTA2- (deux sans barreur) seront composés d'une rameuse handi-aviron et d'un guide qui pourra être au choix un rameur ou une rameuse valide.

Les équipages des HLTA2- (deux sans barreur) seront composés d'un rameur handi-aviron et d'un guide qui sera obligatoirement un rameur.

Code FISA dont lunettes zéro vision pour les LTA mal ou non voyants

## 6. PARCOURS

Le parcours est balisé avec en moyenne une bouée tous les 250 m, et un canot de sécurité tous les 1000 m.

## **7. DISPOSITIONS GENERALES**

- 8.1. La réunion des délégués** : aura lieu le dimanche 4 mars 2012 à 8h30 dans les locaux du club de l'Aviron Romanais Péageois.
- 8.2. Les numéros** : La distribution est ouverte pendant la réunion des délégués contre une caution de 8 €.
- 8.3. Rameurs poids léger** : lors de cette épreuve, seul le poids individuel est limité. Il doit être de 73 kg maximum chez les hommes et 59,5 kg maximum chez les femmes.
- 8.4. Les rotations de bateaux** ne sont pas autorisées.
- 8.5. Les départs** : l'écart entre les bateaux est de 30 secondes.
- 8.6. Les programmes** ne sont pas fournis par le comité d'organisation, ils sont téléchargeables sur les sites Internet et envoyés par courrier électronique.
- 8.7. Le chronométrage** est assuré par les Conseillers Techniques Sportifs en liaison avec la structure support.
- 8.8. La sécurité** est assurée par des spécialistes (plongeurs, pompiers, secouristes, médecin) en liaison avec le club de l'Aviron Romanais Péageois et la zone Sud-Est.
- 8.9. L'arbitrage** est coordonné par un arbitre fédéral en relation avec le coordonnateur technique et le responsable de zone.

## **8. DIFFUSION DES INFORMATIONS**

Elles seront consultables et téléchargeables sur le site Internet :

- de la ligue Rhône-Alpes des Sociétés d'Aviron : <http://www.aviron-rhone-alpes.org>
- de la ligue d'Aviron de Bourgogne : <http://www.ligue-bourgogne-aviron.fr>

Chaque ligue constituant la région sud-est est autorisée à héberger ces informations. Les responsables sportifs souhaitant recevoir personnellement les informations devront communiquer leur adresse mail à « [vincent.busser@aliceadsl.fr](mailto:vincent.busser@aliceadsl.fr) ».

## **9. ECHEANCIER**

Lundi 6 février 2012 : Envoi de la fiche technique.  
Lundi 13 février 2012 : Ouverture des inscriptions.  
Vendredi 24 février 2012 : Clôture des inscriptions.  
Vendredi 24 février 2012 : consultation de la liste des engagés.  
Mardi 28 février 2012 : mise en ligne des engagements, horaires et ordres de départ.  
Dimanche 4 mars 2012 : Envoi des résultats.

10. PROGRAMME

COURSE N°	CATEGORIE	HORAIRES	DISTANCE
12	FAS1X	10H00	3000 M
13	HAS1X		3000 M
14	FTA1X		3000 M
15	HTA1X		3000 M
7+6	HS2- et HSPL2-		6000 M
17	HLTA2-		6000 M
11+9	HS1X et HSPL1X		6000 M
5	FS2-		6000 M
16	FLTA2-		6000 M
10+8	FS1X et FSPL1X		6000 M
2	HJ2-		6000 M
4	HJ1X		6000 M
1	FJ2-		6000 M
3	FJ1X		6000 M

Vincent BUSSER  
Responsable de la Zone Sud-est



Julien HOUSSET  
Conseiller Technique Sportif  
Coordonnateur Zone Sud-est

